

**Centre social en centre-ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 38*

**LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

**Sont absents et excusés** : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 4).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que la MJC centre a engagé un processus d'élaboration d'un projet de centre social et culturel en vue de l'obtention de l'agrément « centre social » par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime.

La Ville de Dieppe et la CAF de Seine Maritime soutiennent activement cette initiative. Dans ce cadre, L'association a engagé le Laboratoire d'Étude et de Recherche Sociales de l'Institut du Développement Social Haute-Normandie (LERS) afin de mener une étude-diagnostic permettant de déterminer les problématiques du territoire relevant des missions de ce type de projet.

Les différents partenaires que sont la Ville, la CAF, l'association MJC centre et LERS ont souhaité clarifier les rôles de chacun dans le développement de cette démarche. Deux conventions ont été rédigées afin de faciliter la bonne mise en œuvre de ce projet.

Au regard de ces conventions, la Ville de Dieppe s'engage à mettre à disposition du projet un agent de la collectivité. Celui-ci aura pour mission de renforcer l'articulation des différentes étapes de la démarche (étude-diagnostic, élaboration du projet et mise en œuvre du projet) ainsi que la coordination de l'ensemble des acteurs qui y prennent part (MJC centre, Ville de Dieppe, CAF, LERS, les acteurs locaux...). Cet agent apportera aussi un soutien méthodologique à l'association MJC centre dans le cadre de l'élaboration du projet ainsi que dans la mise en œuvre du projet de centre social.

Par ailleurs, la Ville animera et participera aux différentes instances qui accompagnent et encadrent ce processus de mise en œuvre (comité technique et comité de financeurs).

Enfin, la Ville met à disposition toutes les informations socio-démographiques ou bien socio-culturelles au service de ce projet et des outils logistiques (salle, communication...)

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 24 septembre 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- la convention de partenariat entre la MJC Centre, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime et la Ville de Dieppe

- la convention d'étude entre la MJC Centre, LERS et la Ville de Dieppe.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

- **37 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. CHAUVIERE Jean-Claude - Conseiller indépendant, Mme Danièle THETIOT – Conseillère indépendante, Le Groupe Dieppe Ensemble**
- **1 voix «contre » : M. Patrick HOORNAERT – Conseiller centriste,**
- **M. Daniel VERGER ne participe pas au vote.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
---